Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026001-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
13/01/2026

D/001/1-1/3.5

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-neuf janvier à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Alain THORAVAL, 1er Adjoint,**

Etaient présents :
Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Denis HAMAYON procuration à Alain THORAVAL
Frédéric LE TIEC procuration à Catherine RIVIÈRE
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Emmanuel VIALETTE
Gwenaëlle POULLAIN procuration à Annick GLÂTRE
Fernand ROBERT procuration à Doriane LEFEBVRE
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Yvonnick RAULT

Rozenn LE NAGARD a été élue secrétaire

BILAN ANNUEL 2025
DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 est annexé au compte administratif de la commune.

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan présenté en annexe.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

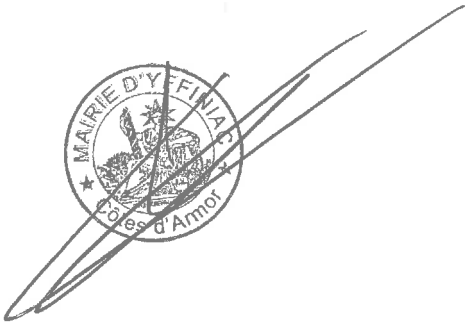
Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune,

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026001-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***PREND acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune pour l'année 2025, selon le tableau ci-annexé.***

Pour copie conforme,
Le 1er Adjoint,
Alain THORAVAL



La secrétaire,
Rozenn LE NAGARD